



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2015 / 22 – 21 OCTOBRE 2015

CAPC

**Compte rendu de la CAPC n° 3
du 15 octobre 2015**

SOMMAIRE

**Postes offerts par enquête aux IR2/IR3
Tableau d'avancement au grade d'IR2
pour 2015**

7 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Postes offerts aux IR2/IR3 par enquête : derniers mouvements de l'année 2015.
- ⇒ Tableau d'avancement au grade d'IR2 pour 2015.
- ⇒ Autres points abordés : - régularisation de situations d'IR2/IR3 occupant des fonctions de chef de service,
- situation des permanents syndicaux.

La CAPC n° 3 s'est réunie jeudi 15 octobre 2015 sous la présidence de M. Jean-Noël BLANC, sous directeur A, assisté de M. Alexis LOPES, chef du bureau A2 et de leurs principaux collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par Jean-Philippe SANCEY pour les IR1, Françoise PETIT, Pascal TSCHAEN et Véronique STACKLER pour les IR2, Marie-Christine BRUN, Sébastien RUAULT et Nicolas TREMOLLET pour les IR3.

Autres organisations syndicales représentées dans cette formation : Solidaires (grade d'IR2) et CFTD (grade d'IR3)

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Rappel : trois CAPC de cette configuration se réunissent dans l'année pour examiner les postes offerts par enquête aux IR2/IR3, deux au premier semestre (mars et avril ou mai) et une au second semestre (octobre). **Il s'agissait donc de la dernière CAPC de ce type pour 2015, consacrée également à l'examen du tableau d'avancement au grade d'IR2.**

POSTES OFFERTS PAR ENQUETE AUX IR2/IR3

24 postes étaient offerts à l'enquête : 6 postes de chef d'un bureau de douane, 1 poste d'adjoint au chef du SCEP de Roissy, 5 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane, 3 postes de CSDS encadrant une grande unité, 4 postes d'adjoint à un chef divisionnaire, 3 postes de responsable dans un service à compétence nationale, 1 poste de secrétaire général et 1 poste de chef d'un bureau Viticulture /CI.

- 37 candidatures étaient à examiner (9 IR2 et 28 IR3),
- 15 affectations ont été prononcées,
- 9 postes sont restés non pourvus à l'issue de la CAPC pour divers motifs (absence de candidatures, candidatures écartées par l'administration, candidature unique sur le poste de candidats ayant formulé plusieurs choix et auxquels le meilleur choix a été attribué).

☞ Plusieurs candidatures ont été écartées par application de la règle de gestion qui exige une durée minimale d'exercice des fonctions de chef de service pendant deux années avant une nouvelle mobilité.

↳ **L'USD-FO est attachée à ce que cette règle soit appliquée de manière équitable.**

Une situation personnelle justifiée revêtant une gravité particulière a toutefois pu être prise en compte pour assouplir cette règle et permettre une mobilité géographique anticipée de quelques mois.

Certaines règles statutaires s'opposent également à une mobilité, comme celle de l'exercice des fonctions d'auditeur SRA pendant trois ans.

☞ Les multiples interventions de l'USD-FO ont porté sur la défense de candidatures écartées en raison d'appréciations hiérarchiques réservées ou défavorables, parfois en contradiction avec les éléments du dossier notation.

Pour autant les arguments développés n'ont pas permis cette fois d'infléchir la position de l'administration, qui a fait preuve d'une sélectivité parfois sévère concernant la nomination sur des emplois de chef de service.

↳ L'USD FO est particulièrement vigilante quant à la cohérence entre le dossier notation, contradictoire au travers de la procédure des entretiens professionnels, et les

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

avis hiérarchiques formulés à l'appui de candidatures aux enquêtes qui sont transmis à la direction générale pour la préparation des CAPC.

↳ L'USD-FO a également regretté que certains postes ne soient pas pourvus malgré des candidatures valables d'IR2/IR3, écartées sur la base de réserves liées aux capacités managériales ou au profil des candidats difficiles à vérifier.

☞ Certains des postes non pourvus seront proposés au **prochain tableau d'avancement pour le grade d'IR3** (CAPC le 17 décembre), d'autres seront proposés lors de la **prochaine enquête IR2/IR3** qui aura lieu au premier trimestre 2016, après que l'administration centrale aura pris l'attache des directions interrégionales concernées.

L'USD-FO déplore que ce choix ne découle pas de critères objectifs que l'on puisse porter à la connaissance des agents et ne repose que sur l'appréciation subjective des directeurs interrégionaux.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Un tiers des postes offerts restent vacants, ce qui, une fois de plus, illustre le manque d'attractivité des emplois de chef de service offerts à grade égal, sujet maintes fois évoqué dans les CAPC de cette configuration.

L'USD-FO a attiré l'attention de l'administration sur l'inconvénient majeur de laisser certains postes de chef de service vacants pendant des périodes plus ou moins longues, les conséquences en termes de charge de travail et d'encadrement des services pesant alors sur des adjoints en situation d'intérim forcé.

La mise en oeuvre d'une réflexion approfondie sur la doctrine d'emploi des cadres et la valorisation indemnitaire des postes de chef de service constitue une revendication forte portée par l'USD-FO et qui revêt une importance essentielle dans le contexte actuel destructeur d'emplois du PSD caractérisé en outre par une absence de visibilité générale concernant les structures et des situations managériales souvent difficiles. Ce chantier est toujours en cours.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'IR2

☞ Cette année 119 promotions ont été réalisées, 84 promotions d'IR3 experts et 34 promotions d'IR3 chefs de service dont 5 étaient issus de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Rappel : 120 promotions en 2012 (50 chefs de service et 70 experts), 134 promotions en 2013 (49 chefs de service et 85 experts), 109 promotions en 2014 (38 chefs de service et 71 experts).

↳ L'USD-FO avait rappelé en 2014 la nécessité d'enrayer la baisse du nombre de promotions au grade d'IR2, constatée entre 2013 et 2014, et revendiqué **la saturation des taux de promotions négociés à Bercy**, ce qui est le cas cette année.

↳ Une attention particulière a été apportée à l'examen des dossiers des collègues non proposés par leurs directeurs afin d'éviter toute exclusion arbitraire de la promotion lorsque les avis hiérarchiques défavorables sont exagérés ou en discordance avec les documents du dossier notation.

☞ Deux collègues en position de détachement pour exercer des fonctions de permanents syndicaux, ont été promus IR2 lors de cette CAPC (dans le groupe des IR3 experts et ayant accédé au grade IR3 en 2011). Cette promotion a été réalisée en application d'une règle de gestion qui se réfère à l'avancement moyen calculé des IR3 experts et des IR3 chefs de service pour l'année du tableau.

En effet, les postes de permanents n'entrent pas strictement dans les catégories établies (Experts et chefs de service), bien qu'exerçant des fonctions identiques quel qu'ait été leur mode d'accès au grade d'IR3. Cette règle constitue donc un correctif destiné à éviter toute évolution négative pour les permanents, sans qu'ils bénéficient pour autant d'un avancement accéléré.

Ont ainsi été promus IR2 cette année :

- **Pour les chefs de service** : tous les IR3 3^{ème} échelon chefs de service depuis au moins 2 ans (à l'exception de certains chefs de service ayant accédé au grade d'inspecteur par LA s'ils ne totalisaient pas 5 ans d'ancienneté dans le grade d'IR).

- **Pour les experts** : les IR3 3^{ème} échelon ayant accédé au grade d'IR lors des TA de juin 2010, décembre 2010 et une partie du TA de juin 2011, compte tenu des possibilités de promotion.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

→ Rappel des conditions d'accès au grade d'IR2 :

Ont vocation statutaire les IR3 qui ont atteint le 3^{ème} échelon de ce grade au 31 décembre de l'année du tableau, soit au 31/12/2015 cette année.

Les candidatures sont présentées par ancienneté dans le grade d'IR puis par ancienneté dans l'échelon.

Il n'y a pas de quotas géographiques ni de promotion retraite dans le cadre de ce TA.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Selon les règles de gestion appliquées en CAPC:

*****1/3 des promotions réalisées concerne des IR3 occupant des fonctions de chef de service (règle de gestion appliquée en CAPC depuis 2009). Les IR3 promus à ce titre peuvent avoir une ancienneté dans le grade inférieure à 4 ans.**

*****2/3 des promotions réalisées concerne des IR3 ayant accédé à ce grade au titre de l'expertise. Les IR3 promus à ce titre ont une ancienneté moyenne dans le grade de 5 ans.**

*****Promotion possible d'IR3, occupant des fonctions de chef de service et issus de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur, totalisant au moins 5 années d'ancienneté dans le grade d'IR3 (règle de gestion appliquée en CAPC depuis 2013 qui aboutit à 5 promotions maximum à ce titre par an).**

→ L'USD-FO est attachée à l'application équitable en CAPC des règles de gestion préalablement définies en groupes de travail, claires et lisibles pour tous.

Deux groupes de travail relatifs aux règles de gestion sont organisés en 2015, le 26 juin et le 6 novembre prochain.

AUTRES POINTS ABORDES

La direction générale a informé les représentants du personnel de la régularisation en tant que chef de service, hors surveillance, de deux IR2 et d'un IR3 promus à l'expertise qui occupent actuellement des fonctions de chef de service alors qu'ils n'ont pas été affectés sur ces postes suite à une enquête mais occupent les fonctions correspondantes du fait de la vacance du poste non mis en compétition.

↳ Rappelons tout d'abord que trois régularisations de ce type avaient déjà été réalisées en 2013 (CAPC du 17 avril 2013) ; l'une d'entre elles intervenant à l'époque dans le cadre de l'évolution de la chaîne hiérarchique de la surveillance, conformément aux engagements actés précisément en groupe de travail sur ce thème et qui concernaient certaines unités clairement identifiées.

↳ Pour autant, l'USD-FO, ainsi que les autres organisations syndicales représentées, s'étaient déclarées opposées à une pratique de régularisation systématique, contraire à l'équité, puisque les postes de chef de service en cause ne font pas l'objet d'une enquête ouverte au plan national.

Il avait été demandé à l'administration de recenser les situations concernées afin de permettre un traitement identique des inspecteurs régionaux, compte tenu en particulier des enjeux attachés à la qualité de chef de service dans le déroulement de la carrière d'IR3 (voir rappel sur les conditions d'accès au grade d'IR2 ci dessus).

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Suite aux diverses interventions, le chef du bureau A2 a proposé de réactualiser le recensement des situations concernées.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD FO est opposée à un traitement différencié des nominations en tant que chef de service, subordonné aux décisions prises au niveau des directions interrégionales quant à la mise en compétition ou non de certains postes par enquête nationale.

L'USD-FO suivra avec vigilance l'évolution de ce dossier.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.

Vous souhaitez connaître le nom de votre représentant USD-FO ?

(Délégué régional, élu en CAP, CTP, Masse)

Une solution : le site internet du SNCD

www.sncd.info/rubrique : Organisation interne

Accessible à partir de votre ordinateur personnel ou de l'intranet douanier

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2015.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2015.

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD-FO

- Inspecteurs-élèves	Gratuit	Après crédit d'impôt	- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65€
- Inspecteurs du 1er au 3e échelon	102 €	34€	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68€
- Inspecteurs des 4e et 5e échelons	114 €	38€	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71€
- Inspecteurs des 6e et 7e échelons	129 €	43€	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75€
- Inspecteurs des 8e et 9e échelons	147 €	49€	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77€
- Inspecteurs du 10e au 12e échelon	168 €	56€	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81€
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61€	- Administrateur général des douanes	249 €	83€
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65€	- Retraité	63 €	21€
- IP2 du 5e au 7e échelon					



BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM	Prénom
Date et lieu de naissance	
Grade, échelon et fonctions	
Adresse administrative	
Téléphone :	mél :
Coordonnées personnelles (facultatif)	

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr